

## 5

*(An intru spontel)*

Tranquillite — Va breudeur a c'hui va c'hoarezet — Tranquillite — Me a barti var quement-se — Nan biquen mui me ne duin er vro — Me a soufro quentoc'h ar maro. — Tranquillite.

## 6

*(Ar barressionis)*

Tec'hit eta — Il, il da gaout o tudou fidel — Tec'hit eta — O ped memor eus an dra ma — Na vezit quel la quen touellet — Da glastq ur maro quen diremet — Tec'hit eta.

**Intru Plougoulm**

## 1

D'ar prizoun Mari Bernard en renkoc'h mont da joun — Abaiamour d'ar pedennou a rit e Prat-Koulm — Kaer e pezo, koz Intru, me a bedo Doue — Hag en despet did a skolio ar vugale.

## 2

Ar C'here koz a Vicherel n'edo ket e poan — Gant an oferan an Intru pa oa drebet koan — Phillippik an Ti-losket a lavare peb frappad — Deomp d'ar gear breuna p'or beus bet boutailad.

(1) Ces trois strophes, fragments d'un poème plus considérable, sont empruntées à l'ouvrage de l'abbé Tanguy : *Aperçu historique sur la paroisse de Plougoulm*, Morlaix, p. 187. — Nous avons suppléé le titre. Plougoulm est situé à quelques kilomètres au sud-ouest de Saint-Pol-de-Léon.

(2) Cet intrus est François Le Goarant, ancien vicaire de Hanvec, que le district de Morlaix avait nommé, le 4 novembre 1792, curé constitutionnel

## 5

*(L'intrus épouventé)*

Soyez tranquilles, — Mes frères et vous mes sœurs. —  
Soyez tranquilles. — Là-dessus je m'en vais. — Non, jamais  
plus je ne viendrai au pays ; — Je souffrirai plutôt la mort,  
— Soyez tranquilles.

## 6

*(Les paroissiens)*

Partez donc, — Allez, allez trouver vos fidèles. — Partez  
donc ! — De ceci gardez le souvenir, — Et ne vous abusez  
pas, — Au point de chercher une mort si fatale — Partez  
donc !

**L'intrus de Plougoulm**

## 1

En prison, Marie Bernard, il vous faudra aller demeurer,  
— A cause des prières que vous faites à Prat-Koulm. —  
Tu auras beau faire, misérable intrus<sup>(2)</sup>, je prierai Dieu,  
— Et, malgré toi, j'instruirai les enfants<sup>(3)</sup>.

## 2

Le vieux Quéré, de Bécherel, ne se souciait guère — Après  
avoir soupé<sup>(4)</sup>, de la messe de l'intrus ; — Philippe, de Ti-  
Losket, disait à tout moment : — « Allons maintenant chez  
nous, que nous avons eu une bouteille (de vin) ».

de Plougoulm. Son installation eut lieu le dimanche 23 décembre (Tanguy,  
*op. cit.*).

(3) Cette Marie Bernard, qui tint tête à l'intrus, était une pieuse tertiaire  
qui, au village de Prat-Koulm, enseignait le catéchisme aux enfants.

(4) Il s'agit évidemment d'un souper au presbytère.

## 3

En oferen an Intru a ve tud a gonsekans — Ar sitoïen  
Divojik, god Teven ar villans — En oferen an Intru a ve tud  
a lignez vad — Ar sitoïen Divojik, god Teven vour lagad.

**Qimiat persoun Plabennec**

Var don : *Catell gollet* (1).

## 1

Tostait aman pleissabennec — Da zelaou eur c'himiyad  
tristmeurbel — Enos eo laeret o person — Gant tud eruel  
a dirason.

## 2

Er presbital nep a vije — Cris e vige ar galoun ne vouelje  
— O clevet ar c'hri ac ar goelvan — O velet ar bleizi var an  
noan.

## 3

Ah va Doue pebeuz glac'har; — Quemeret eo evit criminal  
— Palamour men deus prezeguet — Aviel Jezuz de zenved.

(1) Nous avons sous la main quatre textes de ce chant. Celui qui figure ici se trouve à la Bibliothèque de Kerdanet à Lesneven. Il s'apparente étroitement à celui du manuscrit de Plouescat. M. Le Roux a publié une version de cette complainte d'après la collection Penguern, n° 90, pp. 135-142 (*Annales de Bretagne*, t. XXIV, 1909, p. 170-185). Un autre texte qui est incomplet se rencontre dans la brochure : *Buez sant Tenenan...* gant ar Yaouank, beleg (Le Jeune, prêtre), Tours, 1918, pp. 40-47. — Nous donnons le texte du manuscrit de Kerdanet. — Le titre est suppléé d'après Plouescat.

## 3

A la messe de l'intrus il y a des gens d'importance : —  
Le citoyen Divojik, Marguerite la Vilaine, de Téven ; —  
A la messe de l'intrus il y a des gens de bonne race : —  
Le citoyen Divojik, Marguerite de Téven aux yeux provo-  
cateurs.

**Adieux du recteur de Plabennec** <sup>(2)</sup>

Sur l'air de : *Catherine la damnée.*

## 1

Approchez, gens de Plabennec -- Pour entendre un adieu  
fort triste : — De nuit votre recteur <sup>(3)</sup> a été enlevé — Par  
des gens cruels et sans raison.

## 2

Pour quiconque eût été au presbytère, — Dur eût été le  
cœur de qui n'eût pleuré, — En entendant les cris et les  
lamentations, — En voyant les loups sur l'agneau.

## 3

O mon Dieu, quelle affliction! — Il a été pris pour un  
criminel, — Parce qu'il a prêché — L'évangile de Jésus à  
ses brebis <sup>(4)</sup>.

(2) Le bourg de Plabennec se trouve à 14 kilomètres au nord-est de Brest.

(3) Ce recteur avait nom Alain Jestin, né à Plouarzel en 1749.

(4) « Le sieur Jestin, curé non assermenté de Plabennec, lisons-nous dans une pièce des Archives départementales du Finistère, datée du 30 janvier 1791, a prêché ouvertement dans la chaire de vérité, la sédition, la révolte et la diffamation la plus scandaleuse de la nouvelle constitution du clergé, et il paraît avoir entraîné tous ses paroissiens dans son parti. A moins de sonner le tocsin de la guerre civile on ne peut guère être plus criminel. »